

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE 7 NOVEMBRE 2023 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 118, AVENUE DES CÈDRES À BRIGHAM**

---

Sont présents à l'ouverture mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault, sous la présidence du maire, monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
  - 6.1 État comparatif et prévisionnel
  - 6.2 Dépôt – déclaration d'intérêts pécuniaires
  - 6.3 Liste des soldes de comptes – radiation
  - 6.4 Maire suppléant – nomination
  - 6.5 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
  - 6.6 Produits hygiéniques réutilisables – programme de subvention 2024
  - 6.7 Vente annuelle de poinsettias – La fondation au diapason
  - 6.8 Contrat de service – Groupe CT inc. (photocopieur)
  - 6.9 Contrat de service – DBR Informatique inc. (photocopieur)
  - 6.10 Contrat de service – Stenapro entretien inc. – entretien ménager
  - 6.11 Contrat de service – PG Solutions inc.
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Contrat GESTIM – nouvelle grille tarifaire 2024
  - 7.2 Avis de motion – règlement numéro 2023-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales
  - 7.3 Pôle industriel régional – première phase du projet – centre de transbordement et de logistique intermodal
- 8 Voirie
  - 8.1 Décompte 2 final – remplacement de ponceaux 2022
  - 8.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024
  - 8.3 Décompte progressif no 1 – réfection du chemin Miltimore – appel d'offres 49997TT
- 9 Eaux usées et eau potable
  - 9.1 Adjudication – offre de services professionnels laboratoire – secteur Guay
  - 9.2 Renouvellement du contrat de service – Aquatech société de gestion de l'eau inc. – eau usées – exploitation des ouvrages d'assainissement
  - 9.3 Renouvellement du contrat de service – Aquatech Société de gestion de l'eau inc. – eau potable – exploitation des ouvrages de traitement et jeux d'eau
  - 9.4 Avis de motion - *Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement d'emprunt 2022-06 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 313 285,00 \$*
  - 9.5 Dépôt – projet de *Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement d'emprunt 2022-06 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 313 285,00 \$*
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
  - 12.1 Activité de Noël – illumination des sapins

## 12.2 Carte vélo Brome-Missisquoi - contrat

- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

---

### 2023-222 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

---

### 2023-223 ADMINISTRATION APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023.

---

### 2023-224 ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 276 940,46 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	280.82 \$
Bell Canada	Facture mensuelle pour le téléphone du Pavillon Gilles Giroux	79.22 \$
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER des employés	1 119.66 \$
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 507.83 \$
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 412.22 \$
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	7 982.10 \$
S.C.F.P.	Remise mensuelle des cotisations syndicales	127.93 \$
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	337.33 \$
VISA Desjardins	Factures mensuelles - cartes approvisionnement	1 276.64 \$
Pitney Works Ltée	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	230.95 \$
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 312.88 \$
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 088.80 \$
Beneva	Assurances collectives pour les mois de novembre	2 069.82 \$
Rona	Factures mensuelles	15.82 \$
SEAO	Service électronique d'appel d'offres	15.67 \$
Lagacé Nancy, Dagenais Pierre	Remboursement de taxes trop payées en 2023	479.83 \$
Gestion de projets environnementaux Akvo inc.	Honoraires professionnels pour nouvel appel d'offres - projet eau potable secteur Guay	1 249.21 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau inc.	Exploitation des ouvrages d'assainis. et suivi du trait. eau potable pour septembre	8 241.98 \$
Groupe Conseil Brieau 2011 inc.	Service Office 365 de septembre	997.22 \$

Bell Habitations inc.	Services professionnels en matière de gestion contractuelle pour le mois d'octobre	1 983.32 \$
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque	642.55 \$
Construction du Bassin inc.	Travaux de réfection de la surface de roulement du pont Coveduck	39 608.89 \$
Construction DJL inc.	Fourniture d'asphalte en sacs	257.54 \$
Groupe CT inc.	Relevé de compteur - photocopieur Canon	24.31 \$
Les Traitements d'Eau Bonne Eau	Fourniture de chlore pour le traitement de l'eau potable H-V	130.27 \$
DBR informatique inc.	Relevé de compteur - photocopieur Kyocera pour le mois de septembre	283.34 \$
Enviro Connexions	Service de traitement des matières recyclables pour les mois de septembre	2 160.80 \$
Enviroclimat inc.	Service d'entretien périodique des unités de climatisation de l'H-V	208.51 \$
Patrick Ewing	Service de pose de plaquettes de numéros civiques (9-1-1)	3 104.32 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	14 031.52 \$
Excavation St-Césaire inc.	Travaux supplémentaires pour tranchée d'alimentation en eau et électricité et hydro-ensemencement	13 837.67 \$
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	Libération de la retenue - remplacement de ponceaux 2022	10 375.03 \$
Excavation Richard Bouthillette 2012 inc.	Service d'entretien et nettoyage de fossé	33 437.60 \$
Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.)	Fourniture et installation d'un poteau et filet de protection	13 765.67 \$
FNX Innov	Honoraires de surveillance des travaux de remplacement de ponceau	232.83 \$
Gestim	Contrat de services professionnels pour le poste d'inspection	4 977.73 \$
Installation électrique Claude Gougeon	Travaux pour branchement d'éclairage pour la patinoire et service d'entretien de l'éclairage public	2 031.73 \$
Laura Lee	Services professionnels pour développement résidentiel	2 117.50 \$
Lignes Maska	Travaux de lignage et marquage de la chaussée	19 578.40 \$
Madelyn Marcoux	Service professionnel en gestion documentaire et archives	6 737.54 \$
Migue A.G. inc.	Honoraires pour la rédaction de la description technique du lot du poste de pompage Brodeur	632.36 \$
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux et changement d'huile	636.68 \$
Papeterie Cowansville inc.	Fourniture de papeteries	183.58 \$
Plomberie 4H	Service ponctuel pour installation d'une valve d'arrosage au parc Gilles-Daigneault	204.65 \$
Poudrier Guylaine	Remboursement de frais de déplacement	67.44 \$
R.I.G.M.R.B.M	Service d'élimination des déchets pour le mois de septembre	5 294.17 \$
Roger Dion & Fils inc.	Service de mini pelle pour réparer une fuite d'eau devant le 112 rue Guay et travaux de remplacement d'un ponceau transversal sur le chemin Grégoire	11 802.18 \$
Entretien Stenapro inc.	Service d'entretien ménager pour le mois d'octobre	1 965.84 \$
Services Matrec - GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de novembre	21 947.84 \$
Signalisation de l'Estrie	Fourniture de plaquettes d'adresses de numéros civiques pour le secteur Lacroix	709.70 \$
Signel Sservices inc.	Fourniture de plaquettes d'adresses de numéros civiques et pancarte de rue Langevin	176.37 \$

Tetra Tech Qi inc.	Service professionnel pour préparation mandat chemin Hallé est et chemin Nord	2 408.73 \$
Top Location Granby inc.	Fourniture de quincaillerie et location d'une pompe à eau	58.86 \$
Uline Canada Corporation	Fourniture d'étagères métallique pour le garage du bâtiment des loisirs	1 952.94 \$
Vitrierie Cowansville inc.	Appel de service pour vitre thermos brisée de l'extérieur au rez-de-chaussée	687.40 \$
<b>Sous-total des déboursés</b>		<b>251 081.74 \$</b>
	<u>Autres déboursés pour approbation :</u>	
	Salaires des employés et traitement des élus pour le mois d'octobre	25 694.47 \$
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00 \$
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global	34.25 \$
<b>Total des déboursés</b>		<b>276 940.46 \$</b>

---

**2023-225  
ADMINISTRATION  
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2023-226  
CORRESPONDANCE**

---

**2023-227  
ADMINISTRATION  
ÉTAT COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents suivants :

- état comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2023;
- état prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 septembre 2023.

---

**2023-228  
ADMINISTRATION  
DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil du maire, Steven Neil et des conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine et des conseillères Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault.

---

**2023-229**  
**ADMINISTRATION**  
**LISTE DES SOLDES DE COMPTES – RADIATION**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à annuler les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste au 11 octobre 2023 pour un montant approximatif de 1 719,60 \$ et à radier les intérêts calculés rattachés à ces comptes.

---

**2023-230**  
**ADMINISTRATION**  
**MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de nommer Mireille Guay au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 novembre 2023.

---

**2023-231**  
**ADMINISTRATION**  
**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2024, les séances ordinaires du conseil à 19 h aux dates suivantes :

<b>Dates des séances ordinaires du conseil</b>	
Mardi	Le 9 janvier 2024
Mardi	Le 6 février 2024
Mardi	Le 5 mars 2024
Mardi	Le 2 avril 2024
Mardi	Le 7 mai 2024
Mardi	Le 4 juin 2024
Mardi	Le 2 juillet 2024
Mardi	Le 6 août 2024
Mardi	Le 3 septembre 2024
Mardi	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2024
Mardi	Le 5 novembre 2024
Mardi	Le 3 décembre 2024

---

**2023-232**  
**ADMINISTRATION**  
**PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES**  
**PROGRAMME DE SUBVENTION 2024**

ATTENDU le programme de subvention aux produits hygiéniques réutilisables adopté pour 2023 par la résolution 2022-255;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de reconduire pour l'année 2024 la résolution 2022-255, selon les mêmes termes et conditions avec les adaptations nécessaires
- selon la disponibilité des fonds au budget fixé à 1 000 \$;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2024.

---

**2023-233**  
**ADMINISTRATION**  
**VENTE ANNUELLE DE POINSETTIAS - LA FONDATION AU DIAPASON**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de faire l'acquisition de 32 plans de poinsettias (20 \$ chacun);
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

---

**2023-234**  
**ADMINISTRATION**  
**GROUPE CT INC. (PHOTOCOPIEUR)**

Il est proposé par Mireille Guay appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de ne pas renouveler le contrat de service de Groupe CT inc. après le terme du 31 décembre 2023;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-235**  
**ADMINISTRATION**  
**CONTRAT DE SERVICE – DBR INFORMATIQUE INC. (PHOTOCOPIEUR)**

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition, de DBR Informatique inc., et des changements de tarifs pour les photocopies pour l'année 2024 et 2025 soit :

Jusqu'au 30 septembre 2024 : (aucune augmentation)

Noir	0,010 \$ de la copie plus taxes
Couleur	0,065 \$ de la copie plus taxes

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025

Noir	0,012 \$ de la copie plus taxes
Couleur	0,075 \$ de la copie plus taxes

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-236**  
**ADMINISTRATION**  
**CONTRAT DE SERVICE – STENAPRO ENTRETIEN INC. - ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition du 24 octobre 2023 de la compagnie Stenapro Entretien inc. et continuer le contrat pour les services d'entretien ménager (léger) à un coût mensuel de 1 709.80\$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-237**  
**ADMINISTRATION**  
**CONTRAT DE SERVICE – PG SOLUTIONS INC.**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures CESA54524, CESA55312, CESA55940 et CESA56195 pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions inc. aux montants respectifs de 12 215,00 \$, 382,00 \$, 974,00 \$ et 6 232,00 \$ plus taxes;

- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-238**  
**URBANISME**  
**CONTRAT GESTIM – NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2024**

ATTENDU l'offre de service datée du 17 octobre 2023 de Gestim inc. pour l'inspection municipale en 2024;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'accepter la nouvelle grille de tarification de Gestim Inc datée du 17 octobre 2023 pour les services de Gestim inc. en 2024;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;

- d'autoriser le directeur général et le secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-239**  
**URBANISME**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-07 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 2023-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales*. L'objet du règlement vise l'ajout de critères et d'objectifs pour les projets de développement, des voies de circulations et des fossés. La procédure s'inscrit dans le cadre d'une concordance au règlement régional 02-0315 (REGES) de la MRC.

---

**2023-240**  
**URBANISME**  
**PÔLE INDUSTRIEL RÉGIONAL – PREMIÈRE PHASE DU PROJET – CENTRE DE**  
**TRANSBORDEMENT ET DE LOGISTIQUE INTERMODAL**

ATTENDU l'identification d'un futur pôle industriel régional sur le territoire de Brigham pour un centre de transbordement et la consolidation des activités de gaz propane;

ATTENDU QU'initialement le projet prévoyait un développement en une seule phase;

ATTENDU l'intérêt manifesté de scinder en deux phases le projet pour permettre dans une première phase la mise en œuvre du centre de transbordement;

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de soumettre le tout à la consultation et à l'analyse de la MRC pour déterminer les orientations et démarches ultérieures pour permettre le développement du projet en deux phases.

---

**2023-241**  
**VOIRIE**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF 2 FINAL ET ACCEPTATION DÉFINITIVE - APPEL D'OFFRES 2022-11**  
**REMPLACEMENT DE PONCEAUX 2022**

ATTENDU l'appel d'offres 2022-11 - Remplacement de ponceaux 2022;

ATTENDU la résolution d'adjudication 2022-122;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme FNX-INNOV Inc. de procéder au paiement suivant le certificat de réception définitive des ouvrages daté du 16 octobre 2023;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le certificat de réception provisoire, de 10 375,02 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour les travaux de remplacement de ponceaux 2022;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au Règlement 2021-07 (Règlement Parapluie);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-242**  
**VOIRIE**  
**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME**  
**ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :



- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2024;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- que la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

---

**2023-243**

**VOIRIE**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 – RÉFECTION DU CHEMIN MILTIMORE – APPEL D'OFFRES 49997TT**

ATTENDU la résolution d'adjudication 2023-191 et la résolution 2023-192;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc. de procéder au paiement suivant le décompte progressif n° 1 et l'acceptation provisoire daté du 7 novembre 2023;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement, suivant le décompte progressif n° 1 et l'acceptation provisoire, au montant de 187 862,32 \$ (taxes incluses) à l'entreprise J. A. Beaudoin Construction Ltée pour les travaux de réfection du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, en partie selon les modalités du règlement parapluie numéro 2021-07, par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du

Québec (TECQ), ainsi que par le volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-244**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**ADJUDICATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS LABORATOIRE – SECTEUR GUAY**

ATTENDU QUE la Municipalité a fait un appel de propositions de services de laboratoire de contrôle pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux concernant le réseau de distribution d'eau potable du secteur Guay;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions valides pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux concernant le réseau de distribution d'eau potable du secteur Guay;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;

- d'accepter la plus basse proposition de DEC Enviro pour un montant de 27 269,77 \$ incluant les taxes pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux concernant le réseau de distribution d'eau potable du secteur Guay, selon la recommandation datée du 31 octobre 2023 de la firme GéoSymbiose inc. mandatée pour vérifier les soumissions;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant le règlement d'emprunt 2022-06 et toute forme de subvention applicable, notamment le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et le Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ);

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-245**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.  
EAUX USÉES - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech société de gestion de l'eau inc., proposition no. 20231178 datée du 25 octobre 2023, soit au montant forfaitaire total de 27 426,00 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2024) ;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-246**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE – AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.  
EAUX POTABLE - EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET JEUX D'EAU**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech société de gestion de l'eau inc., proposition no. 20231176, rév. 1 datée du 30 octobre 2023 soit au montant forfaitaire total de 17 301,00 \$ (13 092,00 \$+ 3 912,00 \$ + 297,00 \$) plus taxes, et certains services à taux unitaire ou horaire, pour l'exploitation des ouvrages de traitement et le suivi de la qualité de l'eau potable, incluant l'échantillonnage et analyses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2024);

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-247**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-06 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 313 285,00 \$**

Avis de motion est donné par monsieur le maire Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du *Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement d'emprunt 2022-06 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 313 285,00 \$*. L'objet de ce règlement est d'augmenter la dépense et l'emprunt du règlement 2022-06 afin pourvoir aux coûts excédentaires constatés à la suite de l'ouverture des soumissions pour le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Guay.

---

**2023-248**

**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-06 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 313 285,00 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

ATTENDU le retrait au protocole du *Programme d'infrastructures Québec – Municipalités sous-volet 1.1 (PIQM)* et le retrait au protocole du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.1 (renouvellement de conduites)*, et qu'une partie du projet de financement en soutien au dossier du secteur Guay a été déposé dans un programme de subvention applicable, notamment au programme PRIMEAU 2023;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2023 le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé l'admissibilité du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Guay à une aide financière de 1 485 800,00 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 564 000,00 \$ dans le cadre du *sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023*, numéro de projet 2036028, soit un taux d'aide de 95%;

ATTENDU la réception des soumissions le 28 septembre 2023, celles-ci apparaissant au procès-verbal de *l'Ouverture des soumissions déposées*;

ATTENDU QUE, suivant le calcul du coût maximal admissible du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation signé le 24 octobre 2023, la somme totale du coût de projet est fixée à 1 596 285,00 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 313 285 \$

Il est proposé par Daniel Meunier, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement de déposer le projet de *Règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement d'emprunt 2022-06 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 313 285,00 \$*.

Le maire et le directeur général mentionne l'objet de ce règlement et sa portée.

Des copies de ce règlement sont à la disposition du public à la présente séance et une copie est également mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-06 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 313 285,00 \$**

ATTENDU QUE l'élaboration du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Guay et de son financement s'est amorcée en 2022, et qu'il y a lieu d'augmenter la dépense et l'emprunt du règlement 2022-06 adopté alors, afin pourvoir aux coûts excédentaires constatés suite à l'ouverture des soumissions le 28 septembre 2023, les montants soumissionnés apparaissant au procès-verbal de *l'Ouverture des soumissions déposées*, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A ;

ATTENDU QUE la municipalité de Brigham a décrété, par le biais du règlement numéro 2022-06, une dépense de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-06 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés à la suite de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

*Règlement numéro 2022-06 décrétant une dépense et un emprunt de 1 596 285,00 \$ pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay*

ARTICLE 3. Le quatrième « attendu » du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

ATTENDU le retrait au protocole du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités sous-volet 1.1 (PIQM) et le retrait au protocole du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.1 (renouvellement de conduites), et qu'une partie du projet de financement en soutien au dossier du secteur Guay a été déposé dans un programme de subvention applicable, notamment au programme PRIMEAU 2023;

ARTICLE 4. Le cinquième « attendu » du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

ATTENDU qu'une aide financière en vertu du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 564 000,00 \$, laquelle aide financière totale maximale est établie à 1 485 800,00 \$, soit un taux de 95%, tel qu'appert de la lettre du 31 octobre 2023 de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe B;

ARTICLE 5. L'article 2 du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux afin d'assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay selon le document *Calcul de coût maximal admissible (CMA)* pour la mise aux normes des infrastructures d'eau du secteur Guay préparé en date du 24 octobre 2023 par Philippe Goyer-Desrosiers, ingénieur, de la Direction des programmes d'infrastructures d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui détermine le grand total du coût du projet (incluant les coûts

à la charge de la Municipalité) à 1 596 285,00 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe C;

ARTICLE 6. L'article 3 du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 596 285,00 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 7. L'article 4 du règlement numéro 2022-6 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 596 285,00 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 8. La liste des annexes est modifiée pour se lire ainsi, les pièces pertinentes (annexes A, B et C) ayant été substituées aux précédentes de la façon suivante :

#### **LISTE DES ANNEXES**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 596 285,00 \$ POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

**ANNEXE A : Procès-verbal de l'ouverture des soumissions**

**ANNEXE B : Subvention**

**ANNEXE C : Calcul de coût maximal admissible (MAMH)**

**ANNEXE D : Immeubles assujettis à la compensation et plan du secteur Guay**

BRIGHAM – Distribution d'eau potable, secteur Guay  
Mise à jour des infrastructures et installation de nouvelles conduites  
Référence projet : 2023-01B

Ouverture des soumissions déposées

Page 1 sur 1

Date limite de dépôt des soumissions : 28 septembre 2023, au plus tard à 14h00.

Ouverture des soumissions le 28 septembre 2023, après 14h00.

Témoins :

Patrick Demers  
Michel Poulin

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVEC TAXES
- Groupe Albain Givco infrastructure inc.	2 170 000,00
- Les Entreprises Denexco inc.	1 494 751,83

Signé par :




Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales  
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Steven Neil  
Maire  
Municipalité de Brigham  
118, avenue des Cèdres  
Brigham (Québec) J2K 4K4  
dg@brigham.ca

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau du secteur Guay est admissible à une aide financière de 1 485 800 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 564 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmise lorsque tous les contrats de construction auront été octroyés. En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à maintenir les services de base aux citoyens et à améliorer la qualité de vie des collectivités et de leur environnement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des programmes d'infrastructures d'eau Montréal au 514 873-3335.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
ministre@mam.gouv.qc.ca  
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal  
Édifice Loto-Québec, 9<sup>e</sup> étage  
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944  
Montréal (Québec) H3A 3C6

**ANNEXE C**

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) BRIGHAM  
 DIRECTION DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES D'EAU PRIMEAU 2023 SOUS-VOLET 1.2  
CALCUL DU COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE (CMA)

<b>TITRE DU PROJET : Mise aux normes des infrastructures d'eau du secteur Guay</b>	
Montant total des soumissions retenues (sans les imprévus et les taxes)	1 409 542 \$ <small>Surveillance incluse</small>
Total des coûts admissibles sans les imprévus et les taxes (CD + FI + AC)	1 418 544 \$
Total des imprévus des coûts admissibles	70 827 \$
Total des taxes nettes des coûts admissibles	74 287 \$
<b>CMA PRIMEAU 2023 (arrondi au millier supérieur)</b>	<b>1 564 000 \$</b>
Taux d'aide du programme PRIMEAU 2023	95%
Aide financière PRIMEAU 2023	1 485 800 \$
Quote-part de la Municipalité (incluant les coûts à sa charge)	110 726 \$

DESCRIPTION	MONTANT
<b>1 Coûts directs PRIMEAU 2023</b>	
1,1 Organisation de chantier (A) - soumission Denexco	275 336 \$
1,2 Système de traitement EP, Bâtiment technique et puits d'alimentation (B) - soumission Denexco	441 671 \$
1,3 Réseau d'aqueduc (C1) - soumission Denexco	488 559 \$
1,4 Travaux de voirie (C2) - soumission Denexco	63 029 \$
1,5	
1,6	
1,7	
1,8	
Sous-total	1 268 594 \$
1,9 Coûts liés au contrôle de la qualité des travaux et frais de labo (estimé)	38 058 \$
Sous-total des coûts directs (sans les imprévus et les taxes nettes)	1 306 652 \$
1,10 Imprévus (5%)	65 333 \$
1,11 Taxes nettes (4,9875%)	68 428 \$
1,12 Total des coûts directs	1 440 413 \$
<b>2 Frais incidents PRIMEAU 2023 (les FI sont limités à 20% des CD en incluant les FI liés aux études et P&amp;D)</b>	
2,1 Surveillance des travaux (conduites) par EXP + réunion démarrage	40 000 \$
2,2 Surveillance des travaux (système de traitement EP) par Akvo inc.	55 875 \$
2,3 Honoraires pour accompagnement admin. par GéoSymbiose	11 550 \$
2,4 Frais pour l'appel d'offres de construction et l'analyse des soumissions	2 050 \$
Sous-total des frais incidents (sans les imprévus et les taxes nettes)	109 475 \$
2,5 Imprévus (5%)	5 474 \$
2,6 Taxes nettes (4,9875%)	5 733 \$
2,7 Frais de financement temporaire (non-admissible au PRIMEAU 2023)	-
2,8 Total des frais incidents	120 682 \$
<b>3 Autres coûts PRIMEAU 2023</b>	
3,1 Mise en service et formation des opérateurs (Item B13) - soumission Denexco	1 967 \$
3,2 Panneau permanent pour l'affichage de la subvention (à la demande du MAMH)	450 \$
3,3	
3,4	
Sous-total des autres coûts (sans les imprévus et les taxes nettes)	2 417 \$
3,5 Imprévus (5%)	121 \$
3,6 Taxes nettes (4,9875%)	127 \$
3,7 Total des autres coûts	2 664 \$
<b>Total 1 + 2 + 3 =</b>	<b>1 563 759 \$</b>
<b>4 Coûts non recommandés à la charge de la Municipalité</b>	
4,1 Génératrice et équipement de sécurité (Item B11.1) - soumission Denexco	29 506 \$
4,2	
4,3	
4,4	
4,5	
Sous-total des coûts non recommandés (sans les imprévus et les taxes nettes)	29 506 \$
4,6 Imprévus (5%)	1 475 \$
4,7 Taxes nettes (4,9875%)	1 545 \$
4,8 Coûts non recommandés à la charge de la Municipalité	32 526 \$
<b>Grand total des coûts du projet (incluant les coûts à la charge de la Municipalité)</b>	<b>1 596 285 \$</b>

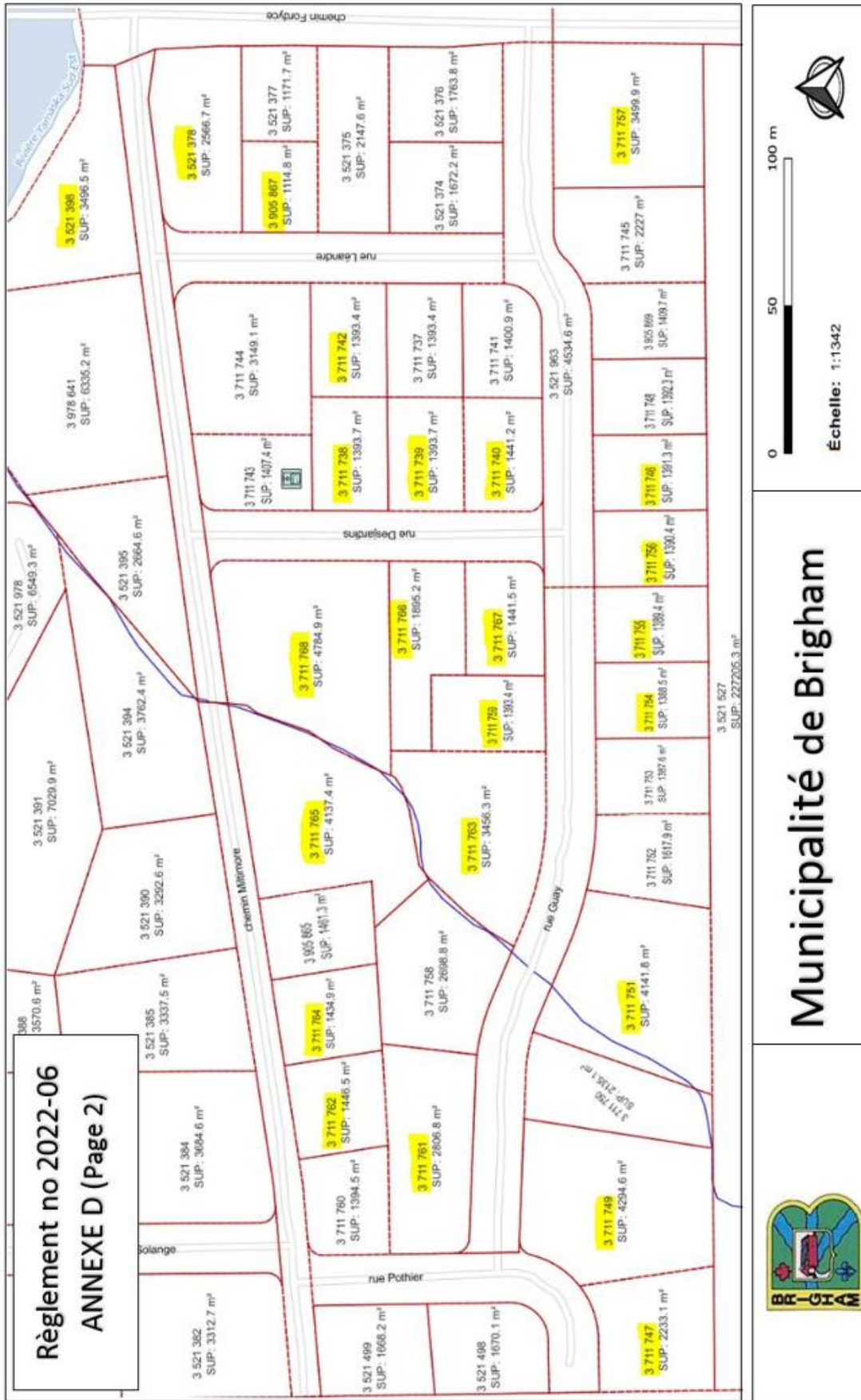
**Commentaires (justifier l'écart entre le coût présenté à la demande et le CMA retenu pour la promesse) :**  
 Les coûts sont basés sur les résultats de soumission. Les conditions pour obtenir un taux de 95 % sont respectées.

Préparé par :  
 Philippe Goyer-Desrosiers, ing., M.Sc.A.  
 Chargé de projets  
 2023-10-24

 2023-10-24



ANNEXE D



ARTICLE 9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE \_\_\_\_\_ 2023.**

\_\_\_\_\_  
Steven Neil  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

**2023-249**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ACTIVITÉ DE NOËL – ILLUMINATION DES SAPINS**

Considérant l'intérêt de citoyens de Brigham pour organiser une activité de Noël;

Considérant que cette activité sera tenue devant l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- de faire les achats nécessaires pour décorer les sapins de Noël se trouvant devant l'Hôtel de Ville;
- de faire l'achat de cannes de Noël, chocolat chaud, café et trous de beigne pour en faire la distribution aux participants;
- d'autoriser l'utilisation du pavillon Gilles-Giroux pour l'activité *chocolats et décors de Noël*;
- de faire la promotion de l'événement sur nos réseaux de communication, lorsque les détails seront connus;
- que la municipalité de Brigham soit en contact avec les organisatrices pour coordonner cette activité;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-250**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 960 \$ plus taxes pour 2 ans, soit les saisons 2024-2025 et 2025-2026, pour la carte vélo Brome-Missisquoi;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2023-251**  
**VARIA**

---

**2023-252**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de questions via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

**2023-253**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h27.

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier